



Le maire de Saint-Cyr-en-Val

le 27/3/2026.....

Dossier suivi par le Directeur général des services

[dgs@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:dgs@mairie-saintcyrenval.fr) / [sg@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:sg@mairie-saintcyrenval.fr)

Tél : 02 38 76 20 20

**Objet** : Convocation et ordre du jour de la séance du Conseil municipal du **jeudi 2 avril 2026**

Affichée le 27/3/2026

Mesdames, messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra à la salle du Conseil municipal en mairie annexe, **le jeudi 2 avril 2026 à 18h30**. En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du Conseil municipal sont publiques.

## - ORDRE DU JOUR -

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026**

### FINANCES

- Fixation des indemnités des élus
- Fixation du taux des impôts locaux

### COMMANDE PUBLIQUE

- Nomination des membres de la commission d'appel d'offres

## VIE INSTITUTIONNELLE

- Fixation du nombre des membres du CCAS
- Nomination des membres du CCAS
- Nomination des membres siégeant auprès des organismes extérieurs : Val d'Espoir, Approlys, TOPOS, SIBAF, syndicat mixte du bassin du Loiret, CNAS

## QUESTIONS ORALES

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise le plus tôt possible au secrétariat général, avant le début de la séance.

Je vous prie de recevoir, mesdames, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



**Le maire,**

  
**Christophe DELAFOY**